A propos des Noctules de France,

par M. P. Rode.

Nyctalus noctula Schreber est un Chiroptère à très vaste répartition géographique : on le trouve dans toute l'Europe et l'Asie.

L'espèce a été décrite par Schreber en 1774 sous le nom de *Vespertilio noctula,* mais Daubenton, le premier, l'avait signalée sous le nom de Noctule en 1759.

En 1869, Fatio ayant trouvé en Suisse quelques spécimens dont les dimensions paraissaient plus considérables que celles qui se rapportaient à *Nyctalus noctula* en avait fait une variété : « *maxima* » et cette variété a été depuis transformée en espèce par certains auteurs : (Miller, 1900) sous le nom de *Nyctalus maximus* Fatio. Dans son Catalogue des Mammifères d'Europe (1910), Trouessart (13) cite cette espèce. *Nyctalus noctula* mesure 75 millimètres (tête + corps). La queue a 50 millimètres et la dimension de l'avant-bras est de 45 millimètres.

Nyctalus maximus aurait 92 millimètres de longueur; la queue, 58 millimètres et l'avant-bras 64 à 68 millimètres (le chiffre donné par Fatio (1) est de 65 millimètres.

Quelle est la valeur de cette espèce créée d'après l'examen de quelques individus — ceux de Suisse cités par Fatio — et quelques autres provenant d'Italie, indiqués par Miller?

Dans une note récente, parue au *Bulletin du Muséum,* H. Heim de Balsac (7) pense que la dénomination spécifique de « *maximus* » doit s'appliquer à trois Noctules conservées en alcool, dans les collections du laboratoire de Mammalogie et étiquetées *Nyctalus noctula.* Ces trois Chauves-souris proviennent de France. Doit-on étendre l'espèce « *maximus* », si espèce il y a, à la faune française?

En dehors de la taille sur quels caractères peut-on établir les différences entre les deux espèces?

Miller (9 p. 244) concède qu' « en dehors de leur taille notablement plus grande, d'où il s'ensuit, par conséquent, une forme « plus robuste, il semble n'y avoir aucun caractère par lequel « *N. maximus* puisse être distinguée de *N. noctula* ».

Miller ajoute cependant les caractères suivants :

La fourrure : « Sur la face inférieure de l'aile la zone garnie de

« poils apparaît mieux définie que chez *N. noctula*. Pas de diffé-
« rence de coloration. »

« Le crâne et les dents ressemblent tant à ceux de *N. noctula*
« qu'ils en diffèrent seulement par leur plus grande taille. »

« La partie postérieure de l'occiput est cependant plus élevée
« au-dessus de la base du crâne, chez la petite espèce, de telle sorte
« que le bord inférieur du condyle est au niveau du foramen anté-
« orbital et de l'alvéole de la canine au lieu d'être distinctement
« au-dessous.

« En corrélation avec ce caractère existe un soulèvement plus
« net de la région lambdale au-dessus du niveau de la portion anté-
« rieure de la cage thoracique et la région occipitale est moins hori-
« zontalement tronquée (?). Le palais semble plus concave, longitu-
« dinalement, que dans les autres petites espèces européennes. »

Ces différences, comme on le voit sont bien légères et bien peu précises : elles ne nous semblent pas justifier d'emblée, sans examen approfondi, l'assimilation des trois Nyctales de grande taille conservées dans nos collections à l'espèce « *maximus* ». Il n'est pas certain que Trouessart ait commis une erreur ou un oubli en laissant l'étiquette « *noctula* » à ces trois exemplaires. A la suite de Miller (1900) il a simplement signalé dans son ouvrage sur les Mammifères d'Europe la nouvelle espèce mais il l'interprète, en mentionnant les exemplaires de Suisse, comme « une forme locale » (page 13-19).

Les exemplaires de Mammifères de la Collection Rollinat, arrivés tout récemment au Muséum, et que nous avons pu examiner depuis la parution de la note de M. Heim de Balsac, contiennent précisément un lot de Noctules fort intéressantes et provenant toutes d'une même région de France (Argenton-sur-Creuse). L'une (nº 12, du tableau I) est étiquetée par Rollinat lui-même : var. *maxima*. Il conservait donc la dénomination de Fatio.

En comparant ces Noctules aux exemplaires que nous possédions déjà y compris ceux de grande taille, nous nous sommes trouvé en présence d'une remarquable série comprenant toutes les dimensions depuis les formes minima, c'est-à-dire correspondant aux tailles indiquées pour *Nyctalus noctula* et les formes géantes *Nyctalus maximus*.

Nous avons résumé dans un premier tableau (tableau I) les dimensions de treize Noctules de France dont la plupart proviennent de la même région : Collection Mazet (Creuse) et Collection Rollinat (Indre).

Ces chiffres montrent clairement qu'il n'y a pas deux séries de formes mais une seule série de formes diverses s'étageant entre 45 millimètres de longueur d'avant-bras et 66 millimètres ou plus.

Dans un deuxième tableau (tableau II) nous avons présenté les

I. — Dimensions du corps.

Nos	LONGUEUR de l'avant-bras	LONGUEUR totale du corps	LONGUEUR de la queue	ENVERGURE des ailes	COLLECTIONS	PROVENANCE
1	45	91	29	270	sur planchette	Coll. Rollinat. Argenton-sur-Creuse.
2	49				squelette	Coll. Mammal. Paris Bois Boulogne.
3	52	106	36	302	sur planchette	Coll. Rollinat.
4	53	120	39	303	»	»
5	54	122	40		en alcool	Coll. Mammal. Nîmes, 1848.
6	55	124	40		»	Coll. Mammal. Creuse, 1896.
7	55	125	40		»	Coll. Rollinat.
8	55	127	42	336	sur planchette	»
9	56				squelette	Coll. Anatomie comparée.
10	60	135	48	335	en alcool	Coll. Mammal. Creuse 1896 (2431).
11	64	138	50		»	» 1896 (2430).
12	65	138	50	360 (?)	sur planchette	Coll. Rollinat.
13	66	140	52	360 (?)	en alcool	Coll. Mammal. Creuse 1896 (2432).

II. — Mesures des cranes.

	LONGUEUR totale	LARGEUR au niveau de l'arcade zygomatique	CONTRACTION du crâne Rétrécissement postorbitaire au niveau de l'orbite	LONGUEUR de la mandibule	HAUTEUR du crâne	LONGUEUR de la suture temporale
A. Mesures de Miller (Mammifères d'Europe, p. 250).						
Nyctalus maximus..	22 à 22,8	14,6 à 15,6	5,6 à 6	17,4 à 17,8		
Nyctalus noctula....	17,6 à 19,4	12,2 à 13,4	4,8 à 5,4	13,6 à 14,6		
B. Mesures prises sur les Noctules du Tableau I.						
2	18	13	5	14,1	9	8,9
7	19	13,5	5,1	14,5	9,5	9
9	20	13,6	5,6	15	10,2	9,5
10	21,5	15	6	16,7	11	10,8
13	22,5	16	6,2	17,5	14,4	11

dimensions de 5 crânes, dont la longueur totale va de 18 millimètres à 22mm,5, en comparant nos chiffres à ceux donnés par MILLER.

Si nous reprenons les différences invoquées par MILLER pour la justification de l'espèce *maximus,* à savoir la hauteur de la région occipitale plus grande proportionnellement chez la petite espèce que chez la grande, nous constatons que cette hauteur est en rapport direct avec l'accroissement de taille. C'est pour cette raison que nous avons ajouté à notre série de mesures cette dimension de la hauteur de la région occipitale au-dessus de la base du crâne, dont MILLER parle bien dans sa description mais sans citer de chiffres.

Nous avons également ajouté à nos mesures celle de la longueur de la suture des temporaux, très bien marquée chez les Noctules, rectiligne, facile à mesurer et qui constitue un caractère intéressant à utiliser.

Ces preuves matérielles démontrent suffisamment qu'il n'est pas nécessaire, dans l'état actuel de nos connaissances, d'appliquer aux Noctules de grande taille de France la dénomination d'espèce « *maximus* ».

Nous ne contestons pas cependant qu'il soit nécessaire, chez une espèce à très vaste répartition géographique telle que *Nyctalus noctula,* de créer des sous-espèces géographiques. C'est ainsi que deux auteurs russes ([10]) (dont nous n'avons malheureusement pas pu nous procurer le travail) ont fait une sous-espèce particulière : *Nyctalus noctula princeps* pour certaines Noctules de la province de Woronesh.

Mais il n'était peut-être pas indispensable de transformer la variété décrite par FATIO en espèce. On a certainement dépassé l'intention de l'auteur sans apporter les preuves nécessaires à la justification de la nouvelle espèce.

En ce qui concerne la Faune des Chiroptères de France, il nous paraît plus prudent de conserver aux Noctules le nom spécifique de *Nyctalus noctula* Schreber en faisant simplement la correction suivante aux chiffres indiqués jusqu'ici dans les caractères de cette espèce :

Longueur de l'avant-bras : 45 millimètres à 68 millimètres.
Longueur totale du corps : 90 millimètres à 140 millimètres.
Longueur de la queue : 28 à 52 millimètres.

BIBLIOGRAPHIE

1. ANDERSEN (K.). — On four little-known names of Chiropteran genera. *Ann. and Mag. of Nat. Hist.*, 1908, I, p. 431-435.

2. BLANDFORD (W.-T.). — The fauna of British India (Mammalia), London, 1888, 91.

3. CABRERA. — Fauna iberica. Mammiferos, Madrid, 1914.

4. CAVAZZA (F.). — Ricerche intorno al Chirottero descritto da MINA PALUMBO come *V. noctula* var. *sicula*. *Boll. della Soc. Zool. Ital.* Vol. XII S. II Fasc. IX-XII, 1911.

5. DOBSON (G.-E.). — Catalogue of the Chiroptera in the collection of the British Museum, Londres, 1878.

6. FATIO (V.). — Faune des Vertébrés de la Suisse. Vol I. Mammifères. Genève, 1869.

7. HEIM DE BALSAC (H.). — Un Chéiroptère nouveau pour la faune française : *Nyctalus maximus* (Fatio) représenté dans les collections du Muséum. *Bull. Mus.*, 1932, 2e série, T. IV, n° 2.

8. MILLER (G.-S.). — The systematic name of the large Noctule bat of Europe. *Proc. Biol. Soc. London*, Vol. XIII, 1900.

9. MILLER (G.-S.). — Catalogue of the Mammals of Western Europe, Londres, 1912.

10. OGNEV (SI) and WOROBIEV (K.-A.). — The fauna of the terrestrial vertebrates of the government of Woronesh. Moskva, 1923.

11. TEMMINCK (C.-G.). — Monographies de Mammalogie. Leiden, 1835 à 1841.

12. TROUESSART (E.). — Catalogus Mammalium, 1899.

13. TROUESSART (E.). — Faune des Mammifères d'Europe, 1910.

14. WETTSTEIN (O.). — Beiträge zur wirbeltierfauna der Kroatishen gebirge. *Ann. Naturh. Mus. Wien*, 1928.